

Règlement Jeu Concours

"Pimentez votre été avec UNION"

Article 1

Montreux Publications dont le siège est situé 16, rue du dôme 92100 Boulogne-Billancourt organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 27 juin au 10 juillet 2016 inclus "Pimentez votre été avec UNION " en partenariat avec HDS Digital dont le siège est situé au 55, Rue Deguingand 92 689 Levallois-Perret. Le site Relay.com édité par HDS Digital sera chargé de collecter les données des participants et d'effectuer le tirage au sort le lundi 11 juillet.

Article 2

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine à l'exclusion des dirigeants des sociétés organisatrices, et des membres de leurs familles respectives vivant sous leur toit.

Article 3

Pour participer, il suffit de s'inscrire via l'interface formulaire gérée par Relay.com, sur la page d'inscription <http://static.relay.com/jeu/unionete/>
Ce jeu est accessible sans obligation d'achat.

Article 4

La participation est limitée à un seul passage par personne (même nom, même adresse), sur la durée du jeu.

Article 5

Le jeu fait l'objet d'un tirage au sort.
Les lots gagnés sont : **20 X** une box UNION d'une valeur unitaire faciale de 39,90€.

Article 6

Les gagnants au jeu seront désignés à l'issue du tirage au sort, réalisé le lundi 11 juillet 2016. Ils seront prévenus par mail et recevront leur lot par courrier à leur domicile sous un délai d'un mois.

Article 7

Les lots ne sont ni échangeables, ni négociables, ni transformables en espèces.

Article 8

Montreux Publications se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, de prolonger ou d'annuler le présent jeu.

Article 9

Montreux Publications ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le jeu devait être en totalité ou partiellement reporté, modifié ou annulé.

Article 10

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, de ses modalités de déroulement et de ses résultats.

Article 11 : utilisation des données

La société organisatrice pourra être amenée à utiliser les données nominatives pour les joueurs ayant accepté de recevoir des informations de sa part, dans un but promotionnel. Cependant, conformément à la loi sur l'informatique et les libertés du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données nominatives les concernant qu'ils peuvent exercer sur demande écrite à la société HDS Digital, 55, Rue Deguingand 92 689 Levallois-Perret. Les frais d'affranchissement de la demande de rectification pourront être remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande.

Article 12 : contestation

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Tout litige relève de la compétence des tribunaux d'instance de Paris.

En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être adressées par écrit à HDS Digital, 55, Rue Deguingand 92 689 Levallois-Perret dans un délai de 30 jours après la clôture du jeu.

En cas de difficultés liées à l'application ou l'interprétation du présent règlement les participants s'engagent à rechercher une solution amiable auprès de la société HDS Digital, 19/29 rue du Capitaine Guynemer, 92400 Courbevoie préalablement à toute action en justice contre cette dernière

Le présent jeu est soumis à la loi française.